L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 13 FÉVRIER 1880.

Le droit de réunion en France

Nous lisons dans les *Débats* du 27 janvier:

La séance d'aujourd'hui à la Chambre des Députés a été consacrée presque tout entière à la discussion du projet de M. Louis Blanc sur le droit de réunion et d'association. Ce contre-projet, qui tend à abroger purement et simplement toutes les lois antérieures sans y substituer aucune disposition nouvelle, avait été éloquemment soutenu par son auteur dans la séance de samedi. Il a trouvé aujourd'hui des défenseurs inattendus dans les rangs du Centre gauche et du groupe constitutionnel. Ce n'est pas que M. Lamy ni M. Lorois, qui ont successivement parlé en sa faveur, adoptent les idées de M. Louis Blanc sur la liberté illimitée de réunion et d'association. Mais l'un et l'autre s'accordent pour blâmer la commission d'avoir disjoint deux questions étroitement connexes, à leur sens, et que les législations des pays libres n'ont jamais séparées.

Est-ce, comme l'a prétendu M. Lamy, parce que l'on craint de restreindre l'action de l'Etat par l'extension des libertés publiques? Ou n'est-ce pas plutôt parce que l'on hésite à faire profiter tous les Français des libertés nouvelles; parce que l'on redoute, pour tout dire, que les catholiques n'y trouvent une arme légitime? En aucune façon. Personne ne conteste que le droit de se réunir et le droit de s'associer ne découlent de la tendance naturelle à l'homme de ne point rester isolé dans la société; ni la commission ni le gouvernement, d'accord sur ce point avec elle, n'ont entendu repousser l'un en consacrant l'autre. Il leur a paru seulement que la liberté d'association soulevait des questions plus complexes et plus délicates, et qu'il n'y avait aucun inconvénient à la réserver; tandis qu'il y en aurait certainement à ajourner un projet qui réalise un progrès incontestable, au point de vue de la liberté, à propos duquel il n'y a de divergences que sur des points de détail et qu'on peut examiner et voter séparément. C'est ce qu'ont fait ressortir M. Naquet, rapporteur de la commission, et le ministre de l'intérieur.

Après eux M. Brisson, répondant directement à M. Lamy, n'a pas dissimulé que, dans sa pensée, le contre-projet, par cela même qu'il abroge en fait toutes les lois sur les associations comme sur les réunions, créerait une situation pleine de périls, précisément à cause de la liberté illimitée qui en résulterait pour les congrégations religieuses jusqu'au vote d'une nouvelle loi sur les associations. Il a apporté à la tribune un document qui à l'entendre, dévoile suffisamment la prétention qu'ont les cléricaux de se mettre au dessus ou à côté des lois ordinaires, mais qui en dénote plutôt chez eux l'ignorance et la confusion. La question, on le voit, se déplaçait singulièrement, et l'acte d'association de huit religieuses d'Orléans, pour défectueux qu'il fût, n'avait rien à voir dans le débat actuel. M. Ribot a essayé de le replacer sur son véritable terrain: il souhaite, avec M. Lamy, que le droit d'association soit étendu et que le gouvernement apporte bientôt un projet qui l'organise et le réglemente; pour le moment, il ne s'agit que de la liberté de réunion qu'il ne veut point absolue et illimitée, et il lui suffit que le contre-projet de M. Louis Blanc se prononce dans ce dernier sens pour qu'il se refuse à l'adopter.

Le vote auquel il a été procédé ensuite s'est ressenti de la confusion qui avait présidé à la discussion: 322 voix sur 484 votants ont rejeté le contre-projet de M. Louis Blanc; mais il a pu réunir 162 suffrages dus pour la plupart à l'appoint de l'Opposition de droite et des membres dissidens du Centre gauche. La Chambre a passé ensuite à la discussion des articles du projet de la commission. Les trois premiers qui consacrent l'abrogation des dispositions légales antérieures, la suppression de l'autorisation préalable et règlent les formalités de la déclaration ont été adoptés après un court échange d'observations.

—Le journal de M. Louis Blanc, le *Réveil social*, depuis longtemps annoncé, a paru. M. Louis Blanc se propose d'y développer, entre autres propositions, les suivantes:

Le salariat est-il la condition naturelle et définitive assignée aux travailleurs manuels par la nature même des choses?

La misère est-elle d'essence immortelle?

Y a-t-il impossibilité d'arriver à un partage plus égal des biens et des maux de la vie entre les hommes?

Serait-il vrai que sur ce point la science est en désaccord avec le sentiment de la justice?

L'économie sociale ne doit-elle avoir pour but que la création des richesses, abstraction faite de la manière dont elles sont réparties?

C'est agréable, pour ceux qui ne peuvent se déranger pendant la semaine de pouvoir, le Dimanche, se chausser et se coiffer dans un établissement aussi bien assorti que l'Etoile Rouge.

L'échauffourée d'Alexandrette.—L'échauffourée d'Alexandrette a été beaucoup plus grave qu'on ne l'avait dit tout d'abord; elle prend aujourd'hui les proportions d'une question diplomatique. Voici le récit très fidèle de ce qui s'est passé. Il complète les versions précédentes, d'ailleurs exactes pour le fond.

"Le 1er janvier, une vingtaine de matelots du *Latouche-Tréville*, aviso à hélice, alors mouillé en rade d'Alexandrette [Syrie], et quatre ou cinq maîtres du même équipage requrent l'autorisation de descendre à terre. Nos marins venaient de subir des temps très rudes; ils fêtèrent le nouvel an par de trop copieuses libations et firent un peu les fous dans les cafés où ils étaient entrés.

"Quelques-uns, poursuivis d'abord par des gamins qui se moquaient de leur démarche, assurément irrégulière, et leur lançaient des pelures d'oranges, furent bientôt entourés d'une foule plus menaçante. Petit à petit, des hommes s'étaient mêlés aux petits polissons du port, et les projectiles étaient devenus de grosses pierres. Nos marins ripostent, ralliant leurs camarades dispersés, s'arment de pièces de bois qui se trouvent sur leur passage. Quelques indigènes, vivement poussés, se réfugient dans des maisons particulières, notamment chez Mme X..., mère de l'agent consulaire anglais, chez l'agent français et dans la cour de l'agence allemande. Le gros de la bande, battant en retraite, passe près de l'agence espagnole. Le cavas (factotum) de cette agence cherche à intervenir, on ne sait trop dans quel sens. Mais cette intervention est peu heureuse; nos marins surexcités s'en prennent au cavas, le pourchassent, le traquent jusque dans la maison consulaire, où ils commettent des dégâts estimés à 150 ou 200 francs.

"L'agent consulaire d'Italie survient, sermonne les hommes; il est hué et se retire chez lui.

"Cependant, l'agent consulaire français était allé en toute hâte à bord du *Latouche-Tréville* avertir le commandant Pénaud, qui envoya aussitôt à terre des canots, avec des officiers de corvée en grande tenue, pour rallier nos marins. Les agents italien et anglais se présentèrent également à bord. Le commandant Pénaud leur exprima ses regrets.

"Pendant que se faisaient ces démarches, et comme nos marins se trouvaient encore dans les environs du consulat espagnol, tout à coup, avant que les canots du *Latouche-Tréville* eussent eu le temps d'arriver, des soldats turcs, baïonnette au fusil, conduits par le caïmacam (gouverneur) de l'endroit, chargent les matelots, qui se dispersent et se dirigent en hâte vers l'embarcadère. On les poursuit; la foule se joint à la troupe et continue à lapider furieusement nos hommes, quand les canots du *Latouche-Tréville* sont déjà près de terre. Plusieurs marins se jettent à la nage pour gagner plus vite les bateaux.

"La foule battait des mains en criant: "Francis, kafir!" En ce moment, le caïmacam ordonne à la troupe de faire feu. Quinze *Francis* tombèrent atteints par les balles ou le gros plomb. Le caïmacam, qui avait le revolver au poing, commandait à 12 zaptiés ou gendarmes et à environ 30 soldats d'infanterie.

"Après les deux ou trois premières décharges, l'agent consulaire français, M. Garelli, arriva sur les lieux avec les officiers du bord; il courut lui-même un grand danger, et sans l'intervention d'un capitaine turc, il aurait été massacré. Il a fallu faire des sommations énergiques au caïmacam pour qu'il se calmât et qu'il engageât la foule à cesser l'attaque contre les hommes de l'équipage qui auraient été infailliblement tués si les officiers du *Latouche-Tréville* n'étaient arrivés à temps avec des canots armés pour les sauver et les faire rentrer à bord. Ainsi s'est terminée cette scène sanglante qui a effrayé tous les chrétiens de la ville et qui a fait courir les plus grands dangers à une partie de l'équipage du *Latouche Tréville*.

"Les zaptiés de la caïmacam sont les plus coupables. Les premiers auraient peut-être pu, quand les matelots français étaient encore à boire, empêcher l'attroupement menaçant qui se formait autour du cabaret; en tout cas, ils auraient dû ensuite protéger nos marins, qui étaient sans défense. Le caïmacam, qui est un gouverneur civil, aurait celui des autres pour la circonstance et tenait un revolver à la main, excitant la troupe et la foule à faire feu sur les Français, qui n'étaient armés que des bâtons.

"Le lendemain, tout l'équipage du *Latouche-Tréville* était consigné à bord. Le commandant Pénaud, en grande tenue, accompagné des agents consulaires, alla présenter des excuses aux agents consulaires italien, allemand, espagnol, ainsi qu'à Mme X..., mère de l'agent consulaire anglais. Il allait aussi remercier un capitaine ottoman qui avait détourné un [illegible].

"Le commandant Pénaud a réclamé la note des dégâts commis au consulat espagnol ainsi qu'au cabaret où avait commencé l'affaire.

"Le consul de France à Alep a demandé la révocation du caïmacam. Notre ambassadeur à Constantinople a appuyé cette réclamation. Il a fait visite à l'ambassadeur d'Espagne pour lui exprimer ses regrets au sujet de cet incident, et de ce côté il n'y a aucune difficulté pendante.

"Les marins qui se sont enivrés et qui ont commis les dégâts ont été punis de un à deux mois de prison. Une douzaine de marins sont blessés."

Pantoufles, Pantoufles grande variété pour dames et messieurs à l'Etoile Rouge.

—MM. Henri Waddington (fils de l'ancien ministre des affaires étrangères) et Bergès se sont battus, samedi matin, à Menin, (Belgique.)

Ils ont été placés d'abord à trente pas l'un de l'autre; M. Waddington, s'avançant ensuite de dix pas, a fait feu, et atteint son adversaire à la poitrine. M. Bergès a tiré sans résultat.

Un second échange de balles est resté sans résultat.

Les témoins, rendant hommage au courage des deux adversaires, ont déclaré l'honneur satisfait.

—Le *Figaro* annonce que M. Savary se propose de fonder un nouvel organe centre gauche, qui paraîtra très prochainement.

—Depuis le 1er février, le *Globe* a changé de propriétaire, de direction et de rédaction. MM. Savary et Eyriès ont cédé la place à l'Union républicaine, représentée par un ancien rédacteur du *Courrier de l'Isère* proscrit du 2 décembre.

—On annonce comme très probable, l'apparition d'une encyclique sur le mariage chrétien contre les théories du divorce, pour le 20 février prochain.

—On écrit de Madrid à la *Correspondance politique de Vienne* que la jeune reine d'Espagne "a l'espoir fondé de devenir mère." Cette nouvelle, si elle se confirme, ne peut qu'être saluée avec une vive satisfaction par le peuple espagnol et aider à l'affermissement de la monarchie de l'autre côté des Pyrénées.

—Lorsqu'une pièce de cinq francs lui tombe du ciel, le bohême est tout *cent sous de sous*.

Pour l'oreiller sanitaire et traversin, pour sommiers—matelas de mousse et de plumes, allez au palais de meubles de Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido.

OFFICIEL.

Licences de ville pour 1880.

Département des Finances.
Hotel de ville,
Nouvelle Orléans, 2 février 1880.

Les dispositions de l'Ordonnance No 6,353 sont étendues de manière à comprendre le 20 février courant. Les personnes devant des licences peuvent payer dix pour cent en scrip de ville de 1876, 1877 et 1878, et quatre-vingt-dix pour cent en argent.

Après le 20 courant, la section 74 de l'ordonnance 6,253 sera mise en vigueur contre les personnes qui auront violé la loi.

ALF. H. ISAACSON,
3 fév   Administrateur des Finances.

Aux Contribuables de la ville.—Taxes de 1880.

Département des Finances,
Hôtel-de-Ville.
Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1880.

TOUTES les personnes devant des taxes de ville pour l'année 1880, sont par le présent avis prévenues que la ville recevra dix mills en acompte de la taxe de quinze mills, levée cette année, et donnera crédit de ce paiement partiel sur les comptes de taxes, marquant sur ceux ci: deux tiers de la taxe payée et les retenant. Si les cours décrètent qu'un pour cent seulement soit tout ce qui peut être exigé, ces comptes de taxes payés partiellement seront donnés comme des reçus en plein aux contribuables. Si elles décrètent qu'un et demi pour cent est valide, l'autre demi de un pour cent sera demandé avec l'intérêt à dater du 31 mars 1880." Aucun reçu de paiement partiel ne devra être considéré comme un abandon de la part de la ville, de poursuivre pour le reste. Tous les bons citoyens qui désirent voir payer les dépenses du gouvernement, y compris les salaires des instituteurs et des institutrices, des policemen, des journaliers, etc., sont priés de venir payer leurs taxes en plein ou par à-comptes, ainsi que le dit le présent avis. Ce système de perception commencera le JEUDI, 15 du courant.

A ceux qui paieront la taxe de quinze mills, les escomptes suivants seront accordés:

Jusqu'au 15 février, 5 pour cent.
Du 15 février au 29 février inclusivement, 3 pour cent.
Du 1er mars au 31 mars, 2 pour cent.

ALF. H. ISAACSON,
Administrateur du Département des Finances.
1er fév

Compagnie d'Assurance du Home—16 janvier 1880—A l'élection annuelle des directeurs de cette compagnie, tenue le 5 de ce mois, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis:

J. B. Woods,	F. Stringer,
Wm Seaton,	A. Stewart,
John Hackley,	Ed J. Gay,
Jules J. Gidiere,	Jas. Flower,
Chas. T. Kuelle,	E. K. Converse,
John J. Barr,	S. J. Keith.

Et, à une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour M. J. B. Woods a été réélu, à l'unanimité des voix, président de la Compagnie, Wm Seaton, vice-président et Chs. Lesassier, secrétaire.
CHS. LeSASSIER, Secrétaire.
13 janv—1m

UNE BELLE PEAU EST UN JOYAU.
Oriental Cream or Magical Beautifier
DU DR. T. FELIX GOURAUD

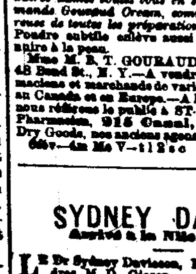

Fait disparaître les boutons, taches de rousseur et autres qui déparent la beauté. A subi l'épreuve de 30 années, et est si innocent que nous le goûtons pour savoir s'il est bien préparé. Gardez-vous des contrefaçons. Le célèbre Dr. L. A. Sayre a dit à une de ses malades, dame du haut ton:—"*Puisque vous autres dames voulez vous en servir, je vous recommande Gouraud Cream, comme la moins dangereuse de toutes les préparations pour la peau.* La Poudre subtile enlève aussi le poil inutile sans injure à la peau.

Mme M. B. T. GOURAUD, seule propriétaire, 48 Bond St., N. Y.—A vendre par tous les pharmaciens et marchands de variétés aux Etats-Unis, au Canada et en Europe.—A la Nouvelle-Orléans, nous référons le public à ST-CYR FOURCADE, Pharmacien, 215 Canal, ou à S. L. BOYD, Dry Goods, nos anciens agens spéciaux.
6 fév—4m Ma V—1 12 a c

SYDNEY DAVIESON
Arrivé à la Nlle Orléans.

Le Dr Sydney Davieson, M. R. C. S., de Londres, M. D., Glasco,
Auteur de "Practical observations on Nervous Debility," "Essay on Marriage," etc., etc., propriétaire en chef du Musée d'Anatomie de Missouri, à St-Louis, a l'honneur d'annoncer aux habitants de la Nlle Orléans et du voisinage qu'il peut être consulté jusqu'au 30 avril prochain à son domicile,
7 rue des Remparts, entre Canal et Douane,
Tous les jours, de 10 h. du matin à 2 h. de l'après midi, et de 6 h. à 8 h. du soir.
Le Dr DAVIESON ayant fait une spécialité du traitement et de la guérison des Maladies Nerveuses.
A passé des années à étudier et à approfondir cette partie de la science médicale qui se rapporte spécialement aux maux causés par les folies et les indiscrétions de la jeunesse et qui déterminent la débilité nerveuse, intellectuelle et physique ainsi que la perte de toute vitalité. [illegible]
Soulagement à tous les malades qui le consulteront. [illegible]
Traitements par correspondance. [illegible]
[illegible]
Le Dr DAVIESON peut être consulté au No 9 Remparts, entre Canal et Douane, Nlle Orléans. [illegible]
Heures de bureau de 10 h. A. M. à 2 h. P. M. et de 6 h. à 8 h. P. M. Le dimanche, de 10 h. A. M. à 2 h. P. M. seulement.
24 déc—1d déc en 1 mai.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.
DE BIDWELL.
RETOUR DES FAVORIS DE LA NLLE ORLÉANS.
Pour une saison limitée,
Commençant Dimanche soir, 8 fév.
Grande combinaison originale de RICE'S EVANGELINE.
CHAS. F. RICE..........Directeur.
Dans leur grande spécialité d'opéra bouffe américain, Extravaganza en 3 actes,
EVANGELINE et THE LONE FISHERMAN,
Musique d'Edward E. Rice.
Magnifique chœur d'hommes et de femmes.
La Baleine vivante.
Les Voyageurs Ballon dans l'Arizona.
La Danse de Heifer.
Charmante musique.
George Purdy..........Chef d'orchestre.
Costumes nouveaux, effets comiques, grande mise en scène.
Mardi, 10 fév—Le grand bal du Mardi-Gras de l'Académie. Pas de représentation par la combinaison Evangéline. S'adresser au contrôle pour obtenir des invitations de demande pour le bal.
Samedi, soir, 15 février—Première représentation à la Nlle Orléans de l'extravaganza—Conrad, the Corsair. 5 fév—

GRAND OPERA HOUSE.
Coin Canal et Dauphine.
Grande troupe d'opéra anglais de la renommée
EMMA ABBOTT.
La plus grande, la plus forte et la plus complète en Amérique.
Grand Chœurs et Orchestre.
Nouveaux décors et magnifiques costumes.
Jeudi—FAUST.
Vendredi soir et samedi soir première représentation du grand opéra dramatique de Gounod.
Romeo et Juliette.
Samedi matinée—LA BOHEMIENNE.
Lundi soir et mercredi en matinée—PAUL ET VIRGINIE.
Mardi—MARTHA. Mercredi soir—LA FILLE DU REGIMENT.
La vente des places commencera jeudi. Prix pour les cercles d'orchestre et premières, $1.00; stalles d'orchestre 25 cts extra; cercle de famille 50 cts, Galeries 25 cts.
1er fév—

Dentistes.

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
190 --- Esplanade --- 190
Près Remparts.
21 mai—1an D Ma J

Dr. E. BURGUNDER, Dentiste,
258..........Chartres..........258
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts, pièces aurification et plombage de $1 à $5 par dent, suivant la carie. Célèbre dentifrice, à 25 la boîte. Pose de dents artificielles. 28 déc—1an, dim mer jeu.

Révolution! Révolution!
DANS LES PRIX DES
Dentistes de premier ordre.
Les plus grands avantages qui aient jamais été offerts au public. C'est le moment de venir faire examiner les dents. Toutes les opérations de cette science exécutées avec le plus grand art. Venez voir par vous-même—"Voir, c'est croire." —J'expose la médaille que m'ont valu mes [illegible]. Je fais voir mon diplôme dans mon salon. Extraction de dents sans souffrance.
Les prix les plus réduits de la ville.
City Dental Rooms, 158 rue du Canal.
G. P. MALONEY, D. D. S.
Anciennement des collèges de la Pennsylvanie et de la Nlle-Orléans. 11 jan

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
191 --- DAUPHINE --- 191
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19 janv 1880

DENTISTE.
Dr E. P. DOREMUS,
Dentiste, Successeur du Dr DICKEY,
110 Rue du Canal,
Donne tous ses soins à la conservation des dents naturelles. 11 nov—6m

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Dr. J. B. PEREZ,
Médecin et chirurgien d'une expérience de 28 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES,
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traitée sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Les RESSERREMENTS guéris par un simple mécanisme, sans peine.
Les maladies de femmes, suppression, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUERIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ECHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations strictement confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 6 rue Sud-Remparts, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 16 sept—1 an

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 26 ans, elle se recommande au public. 20 nov—1 an

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER
17..........RUE BARONNE..........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

Merchants' Mutual Insurance
COMPANY OF NEW ORLEANS
No. 104 Canal Street.
TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—		
On Fire Risks		$315,774 30
On Marine Risks		18,955 32
On River Risks		19,701 75
Total premiums		$354,431 37
Less unearned premiums		111,253 00
Net earned premiums 31st May 1879		$243,178 37
LOSSES PAID—		
On Fire Risks	$61,066 08	
On Marine Risks	10,364 99	
On River Risks	5,332 20	
Taxes and expenses, less interest	11,625 11	
Re-insurances and return premiums	17,820 61	—$106,208 89
		$136,969 48
Reserved for unpaid losses		22,000 00
Profit		$114,969 48
The company have the following assets, estimated at market value:		
Real Estate		$306,178 35
City Bonds and Mortgage Bonds		15,000 00
Bank, Water Works and other stocks		132,861 68
Notes secured by mortgage or pledge		192,908 33
Bills receivable		22,503 43
Premiums in course of collection		36,580 51
City Scrip		2,000 00
Judgment on mortgage notes		2,000 00
Cash on hand		51,802 41
		$712,287 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

State of Louisiana,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, the 5th day of June, 1879.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 5th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:

P. MASPERO,	D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ,	EDWARD TOBY,
PAUL FOURCHY,	D. A. CHAFFRAIX,
JOHN GEDDES,	M. W. SMITH,
JNO. B. LALLANDE,	CHAS. LAFITTE,
	E. W. TAYLOR.

10 juin

BODLEY BROTHERS
Ont l'assortiment le plus complet de wagons à [illegible]
Dépôt 13 et 20 rue Union.
8 oct—1an

PIANOS.
CHICKERING,
Mathushek
PIANOS
HALE
—CHEZ—
WERLEIN
135 RUE DU CANAL 135.
PRIX:
$150........$175........$200
$225........$250........$275
$300........$325........$350
$425........$450........$550
$400........$500........$600
ORGUES
ORGUES
DE
Estey and Mason & Hamlin.
PRIX
$50........$60........$75
$80........$100........$125
$150........$175........$200
$250........$300........$400
Pianos d'Occasion.
PRIX:
$50........$75........$100
$125........$150........$175
Orgues d'Occasion.
PRIX:
$30........$40........$50
Tous les Instruments GARANTIS.
PIANOS et ORGUES vendus contre PAIEMENTS GRADUÉS.
VIEUX PIANOS pris en échange.
Les meilleurs TABOURETS et COUVERTURES de Piano.
Magasin ouvert tous les SOIRS.
PAPIER A MUSIQUE,
MÉTHODES,
INSTRUMENTS de MUSIQUE de tout genre, importés par
WERLEIN,
135-CANAL-135
7 fév-

L.S.L.
"THE OLD RELIABLE."
DANS SA DOUZIÈME ANNÉE
Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.
UNE AUTRE GRANDE OCCASION!
PAS D'ESCOMPTE!
Pas d'ajournement!
Tous les lots payés en plein!
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne,
LE MARDI, 9 MARS 1880,
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE C.
GROS LOT:
$30,000.
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!
Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin
Au bureau de la Compagnie,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 9 MARS 1880,
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de ....$30,000, soit $30,000
1 Lot de 10,000 10,000
1 Lot de 5,000 5,000
2 Lots de 2,500 5,000
5 Lots d 1,000 5,000
20 Lots d 500 10,000
100 Lots d 100 10,000
200 Lots de 50 10,000
500 Lots de 20 10,000
1,000 Lots de 10 10,000
PRIX D'APPROXIMATION
9 Lots d'approximation de $300 chaque pour les neuf billets voisins du numéro gagnant le lot de $30,000, soit 2,700
9 Lots d'approximation de $200 chaque pour les neuf [illegible] le lot de $10,000, soit 1,800
9 Lots d'approximation de $100 chaque pour les neuf [illegible] le lot de $5,000, soit 900
1,857 Lots se montant à......$110,400
Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
S'adresser à M. A. DAUPHIN, New-Orleans.
Transmettez l'argent par des traites ou par Express.
Souvenez-vous qu'au Grand Tirage de $2 du Mardi, 9 MARS 1880.
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.
On demande des agences dans toutes les paroisses, villes et villages. [illegible]
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE [illegible]
N. B.—Cette compagnie n'a pas d'agents dans les Possessions Britanniques, et les personnes [illegible]

MAISON ÉTABLIE EN 1840.
PALAIS
DE
MEUBLES
DE
Jos. B. HUBBARD
A L'ENSEIGNE DE
L'AIGLE D'OR

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.
Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffes dorées ou de cotelline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.
Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.
Meubles de chambre à coucher
en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.
Meubles de salle à manger,
de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.
PRIX TRÈS RÉDUITS.

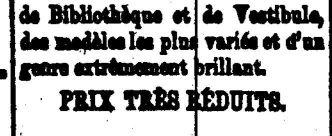

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se reculant.
Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Crins et Plumes.
LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

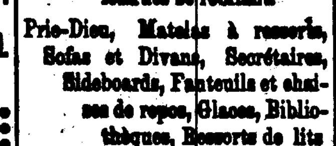

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels, restaurants, pensions, etc.
A bon marché pour du comptant.

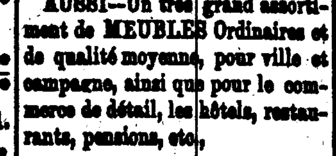

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!
Emballage et livraison gratis.
Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,
Coin Perdido, et
84, 86, 88, 90 & 92
RUE PERDIDO.

ASSURANCES.

Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX: No 130 rue du Canal.
DIXIÈME ETAT ANNUEL.
Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1880.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1879.

Primes sur les risques de feu		$339,019 65
Primes sur les risques de mer		41,709 05
Primes sur les risques de rivière		29,527 94
Total des primes		$410,256,64
En moins—Primes sur risques non expirés	106,746 00	
Primes remboursées	2,047 06	108,793 06
Primes nettes acquises		$301,463 58
A ajouter—intérêts		16,470 61
		$317,934 19
Pertes payées sur les risques de feu	90,380 85	
Pertes payées sur les risques de mer	16,552 74	
Pertes payées sur les risques de rivière	22,317 10	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	24,689 17	
	153,939 86	
Réassurances	19,111 07	
Réduction (rebate)	26,343 52	
Commission d'agences	22,307 49	
Dépenses d'agences	3,742 05	
Taxes et licences	8,256 08	
Dépenses de bureau	37,046 40	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs etc	6,896 59	
Profits et Pertes	8,896 74	281,517 40
Bénéfice net		36,416 79
En moins—Premier dividende d'intérêt semi-annuel sur actions déclaré au 30 juin 1879		14,782 50
Balance des bénéfices		20,634 29

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank	$30,907 40	
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	20,420 26	
Dépôt à la Banque Nationale de l'Union	27,634 76	
Dépôt au Trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00	
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	21,074 97	
Certificats de dépôts et de dettes du New Orleans National Banking Association $355,963 94 évalués à	26,506 30	
Effets à recevoir pour primes	1,801 85	
Prêts sur hypothèques	85,250 00	
Prêts sur nantissement	1,512 00	
Effets à recevoir	4,818 38	
Bons	7,000 00	
Actions	57,430 50	
Primes en voie de recouvrement	31,506 34	
Propriétés foncières	94,961 71	
Dû par divers	7,492 37	
Bons des Etats-Unis	50,306	078491,73

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$300,000 00	
Dividendes non réclamés	3,195 50	
Primes sur risques non expirés	106,746 00	
Pertes non réglées	24,830 17	
Dû à divers	6,146 90	
Fonds de réserve	30,180 06	471,000 2
Surplus		20,634 29

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

MICHEL MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 20me jour de Janvier 1880.
G. LeGARDEUR, Jr., Notaire public.

A une assemblée régulière de la Direction, qui a eu lieu le 19 Janvier 1880, il a été résolu de payer sur demande, Un dividende d'intérêt de cinq pour cent (5 0|0) pour le second semestre de 1879—(faisant 10 0|0 pour l'année) sur le capital de $30 par action.

MICHEL MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 21 janv—1m

Vingt-deuxième Tableau annuel DE LA
Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle Orléans.
Bureau No 27 rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Montant des primes dans l'année expirée le 31 décembre 1879		$72,736,88
Sur les risques d'incendie	$60,371,87	
Sur les risques de marine	3,728,37	
Sur les risques de rivière	8,636,63	$72,736,88
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	7,985,57	
Sur les risques de marine	5,511.90	
Sur les risques de rivière	2,265,97	
Réduction (Rebate)	7,094,07	
Licences de ville et d'Etat et taxes pour l'année 1879 sur capital et propriété foncière	5,222,36	
Primes remboursées	1,650,10	
Réassurances	6,425,52	
Bureau des Assureurs, Dépenses, Profits et Pertes intérêt en moins	6,388,37	42,606,97
Profits		$30,129,75

L'actif de la compagnie est comme suit:

Prêts garantis sur première hypothèque	$56,661,40
Prêts sur nantissement	23,264,57
Effets pour primes	5,967,12
Actions de la Compagnie du Gaz, d'Assurances et autres actions	25,142,79
Bons de 4 pour cent des Etats Unis	9,912,50
Biens fonciers dans cette ville	46,959.94
Primes en voie de perception	21,905,23
En caisse	33,990,06
Total de l'actif	$230,129,75

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé par devant moi ce 10 janvier 1880.
M. T. DUCROS, Notaire Public.

Nlle Orléans, 8 janvier 1880.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, le tableau annuel présenté par le président a été examiné et approuvé comme une copie exacte des livres de la Compagnie.

Et en vue de la dépréciation sur le marché de la valeur des propriétés foncières et des actions, les réductions suivantes ont été approuvées à l'unanimité, savoir:

Propriétés foncières	$46,959,94	
Réduites à	29,090,96	$17,868,98
Actions	$25,142,79	
Réduites à	20,406,04	$4,736,75
		$22,605,71

LOUIS BARNETT, Secrétaire.
11 jan—1m.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 8 février 1880.
OUVERTES DIMANCHE de 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Bruckner J.	Levasseur Placide Ulysse,
Comity Serete,	Lonstalet Paul,
Dufon Benoit,	Marinage Mr, Teinturier
Reichelbache Mr	Nadon Jean dit Jeannot,
Pardo Giovanni,	Perron Henri, charron,
Lefebvre Désiré,	Russo Domenico.

LISTE DES DAMES.
Mlle Ale Fer,
Mme Vve Gons,
Mlle Marguerite Margry.
W. L. McMILLEN, Maître de Poste.

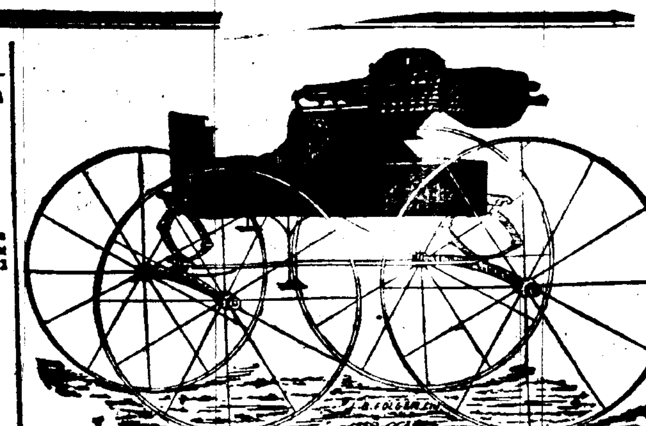

T. T. HAYDOCK
A les ateliers les plus vastes et les plus complets, DANS LE MONDE ENTIER, pour la fabrication des voitures. Il fait une spécialité des BUGGIES à livrer au commerce.
COIN PLUM & TWELFTH STREETS,
CINCINNATI, O.

ENCAN!!! ENCAN!!!
Pour clore les affaires de Bijouterie
Le Stock du magasin de Bijouterie de
A. M. HILL,
86 RUE ST. CHARLES,
Sera offert à l'enchère publique, en lots à la convenance des acheteurs à partir de
MARDI, 6 janvier, à onze heures du matin.
Des centaines de montres en or et en argent de la célèbre Compagnie de Montres Américaines Waltham.
Diamants, Bijouterie fine, Chaînes en or, Argenterie de Rogers, Smith & Cie. Argenterie plaquée de Wilcox, Meriam et Middleton, toute garantie valant, comme qualité, le triple et le quadruple. Ce Stock doit se vendre à quelque prix. La qualité en est garantie. Les dames sont invitées à assister aux ventes qui se feront tous les jours de onze heures du matin à sept heures et demie du soir.
NASH & HODGSON,
J. H. FRENCH, Encanteurs.
FERA LA CRIÉE.
4 jan—3m

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

GRANDE VENTE DE
Propriétés de choix centrales et rémunératrices près de la rue du Canal, Convenables pour Hommes de profession, résidences et emplacement de commerce.
Deux magnifiques résidences en briques à trois étages près du magasin de Holmes.
—ET—
La résidence et magasin en briques à deux étages, coin Dauphine et Douane, toutes deux contiguës et la vente positive
Avec le consentement des parties.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 14 février 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, avec le consentement des parties—

1° Ces résidences en briques, à trois étages, ventes et bien bâties, et situées au centre de la ville, désignées par les Nos 19 et 21 rue Dauphine dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Canal, Douane et Bourgogne. Elles sont toutes deux bâties sur des lots mesurant 26 pieds, 10 pouces de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles et s'étendant jusque vers une allée s'ouvrant sur la rue Douane qui est un droit de servitude à cette dite propriété en commun avec les propriétés Nos 17, 19, 21 et 23 de la rue Dauphine.

Elles contiennent chacune, un corridor, 2 salons, salle à manger, cuisine et autres agréments au 1er étage, 3 beaux appartements, corridor chambre à bain et chambres sur la galerie sur le 2d et 3me étage, gaz, waterworks et cuves, cour pavée, etc., etc.

Elles sont toutes deux louées jusqu'au 30 septembre 1880 au taux de $1,000 par an chacune.

2° La spacieuse maison de résidence, avec magasin, à deux étages, en briques, située au No 23 de la rue Dauphine et formant l'angle Douane, dans le carré compris entre les rues Canal, Douane, Dauphine et Bourgogne.

Le terrain mesure 27 pieds 3 pouces et 2 lignes de face rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur rue Douane. Avec toutes les bâtisses, les droits, privilèges, etc., qui lui appartiennent.

Les améliorations comprennent une maison de résidence avec magasin, à deux étages construits en briques, connus sous le nom de l'établissement populaire de M. W. Wirth, marchand de meubles et loués à lui jusqu'au 1er octobre 1880 au taux de $960 par an. Sa situation centrale et sa proximité à la rue du Canal rendent cette propriété convenable comme maison de résidence ou établissement de commerce. Un meilleur placement d'argent s'offre rarement. La vente est sans limite et l'attention des capitalistes y est appelée.

Termes et conditions—1|3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans en billets souscrits à la convenance des parties intéressées, et spécialement garantis par hypothèque et le privilège du vendeur et portant toutes les clauses usuelles de 8 pour 100 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait payement, 5 pour 100 pour honoraires d'avocat, dans le cas de poursuite pour en faire la collection, les améliorations devant être assurées et la police transférée aux porteurs des billets, et les acquéreurs assumant le payement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication. Les acquéreurs payeront en outre comptant les frais de l'encanteur pour annonce et criée. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera requis de la part des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Théo. Guyol, notaire.
25janv,28,31—1fév 7 au14

MAGASINS ET MAISONS DE RESIDENCE,
Angle Nord-Ouest des rues Royale et St-Pierre.
CONFISERIE BONNECAZE,
L'emplacement d'un commerce populaire et établi de longue date,
A proximité de la Cathédrale, des Maisons de Cour et, sans exception, un des meilleurs du Deuxième District.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 14 février 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'enchère publique, d'un commun accord des parties, la propriété de valeur ci-après décrite—

Le magasin populaire fondé depuis nombre d'années et bien situé, formant le coin nord-ouest des rues Royale et St-Pierre, dans le carré d'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, St-Pierre et Orléans.

La propriété comprend deux terrains mesurant, plus ou moins, 53 pieds de face à la rue Royale, sur 120 pieds de profondeur et de face rue St-Pierre, mesure française.

Les améliorations qui s'y trouvent se composent des magasins et maison de résidence en briques désignés par les numéros 157 et 159 rue Royale et sont loués à bail à raison de $115 par mois ou $1380 par an, bail expirant le 1er octobre 1880, à M. Bonnecaze qui de tout temps a été un bon locataire—et sa popularité est trop connue pour qu'il soit besoin de lui donner de la publicité.

Sa proximité de la cathédrale, des maisons de cour et sa situation à égale distance de la rue du Canal et de la rue de l'Esplanade, non loin du marché français, donnent à cette propriété un avantage pour un commerce quelconque qui est digne de l'attention des capitalistes. Un meilleur emplacement pour une confiserie, grocerie, un magasin de chaussures, ou de marchandises sèches ne saurait être désiré dans cette partie populeuse du deuxième district.

Conditions—1|3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et le reste à un et deux ans de crédit en billets hypothécaires, liés du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an, l'intérêt partant du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour la perception des billets. Les bâtisses devant être assurées, la police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication, et l'acquéreur devant payer comptant les frais d'encan pour les annonces de journaux et la vente de la propriété—10 pour cent du montant de l'adjudication seront requis comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. A. Bienvenu, notaire, aux frais de l'acquéreur. 27 jan—

Un placement rémunérateur.
La bâtisse en briques à deux corps de logis Nos. 95 et 95½ rue Bourgogne, entre celles St-Louis et Conti.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureau 39 rue du Camp.—SAMEDI, 14 février 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan.

La bâtisse en briques à deux corps de logis, centralement située, désignée par les Nos. 95 et 95 1|2 rue Bourgogne, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Rampart, Conti et St-Louis. Le terrain mesure 35 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Bourgogne, 27 pieds 9 pouces dans le fond, sur 106 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne s'étendant sur la rue St-Louis et 49 pieds première profondeur sur la ligne du côté s'étendant sur la rue Conti, puis 7 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne allant sur la rue St-Louis et une seconde profondeur de 56 pieds 4 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une maison en briques désignée par les Nos. 95 et 95 1|2 rue Bourgogne, contenant 6 chambres dans le corps principal de la bâtisse et 4 chambres dans la bâtisse du fond, cuve, etc., louée sans bail.

Conditions.—Un demi ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à 1 et 2 ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente par devant A. De Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.
7fév—à la vente.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

585 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. STERN & CO.—Encanteurs, il sera vendu VENDREDI, 13 février 1880, à 11 heures du matin, à leur nouvelle salle d'encan No 35 rue de Chartres—
585 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un bel assortiment.
Conditions à la vente. 13 fév—

PAR D. E. MORPHY & SON.

Sardines! Sardines!

PAR D. E. MORPHY & SON.—D. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, SAMEDI, 14 février 1880, à 11 heures du matin, dans le magasin de MM. Schmidt & Ziegler, No 53 rue Nouvelle-Levée—
368 caisses 100¼ boîtes chacune Sardines, provenant de la barque Alphonse et Marie No 1, de Bordeaux.
Conditions—comptant. 13 fév—2t

PAR HOEY, & O'CONNOR.

Magnifique Résidence à l'encan située au coin sud-ouest des rues Esplanade et Royale Dans le Second District.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 14 Février 1880, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, rue St. Charles, il sera vendu à l'encan,

LA BELLE RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES, située dans le Second District de cette ville, au coin sud-ouest des rues Esplanade et Royale, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Quartier, Bourbon et Royale. Le lot mesure 64 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Esplanade sur 128 pieds de profondeur et de face à la rue Royale.

Les améliorations comprennent la maison en briques à deux étages avec de grands corridors, vestibule et une devanture en granit, grand salon double, bibliothèque, 2 grandes chambres, escalier et cabinet à l'étage inférieur, toutes pièces de chefs-d'œuvre d'art, et à peu près 7 chambres, corridor et chambre à bain, au 2me étage. Une bâtisse en briques à deux étages dans le fond avec 7 chambres, une grande écurie à deux étages et remises avec deux grandes chambres à l'étage supérieur.

La devanture sur les deux rues est protégée par un beau grillage en fer, avec piliers en granit, toutes les marches des escaliers à l'étage inférieur sont en granit; le balcon s'étend tout autour de la maison.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à UN ET DEUX ANS de crédit, avec intérêt de seulement SIX POUR CENT par an et 5 pour cent éventuel, privilège du vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. J. Castell, notaire. 1fév—

PAR NASH & HODGSON.

Propriétés cottage de valeur dans le Troisième District et à Carrollton, vendues par ordre des Commissaires Liquidateurs de la Crescent City Loan and Building Association,
A long crédit à l'encan.

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 février 1880, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, il sera vendu—

Troisième District.

1° Six terrains de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 21 borné par les rues Broad, Dorgenois, Lapeyrouse et Onzaga, désignés par les Nos 7, 8, 9, 10, 16 et 17 dont les mesures sont comme suit à savoir:

Les lots 7 à 10 inclusivement, se touchant et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Broad sur une profondeur de 128 pieds 11 pouces et 2 lignes, le lot No 10 formant le coin des rues Broad et Onzaga.

Les lots 16 et 17 sont adjacents ainsi qu'aux ci dessus dans le fond et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Onzaga sur une profondeur de 125 pieds 11 pouces et 4 lignes tous plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent une résidence (cottage) recouverte en ardoises, contenant 6 chambres, cabinets, cuisine, etc. Il y a à peu près 100 orangers en plein rapport, 150 jeunes arbres et autres arbres fruitiers et arbustes, le tout en bon état. Etant la même propriété acquise par le présent vendeur de Mme D. Kennedy, conformément à un acte pardevant Jules Mossy, notaire, le 18 octobre 1875.

2° Deux terrains de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Enghien, Villeré ou Girod et Robertson, désignés par les Nos 4 et 5 qui se touchent et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 5 mesure 31 pieds de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes.

Le lot No 4 mesure 31 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 95 pieds, 11 pouces en tout plus ou moins, mesure américaine, étant la même propriété acquise par le présent vendeur de M. H. B. Wilken, conformément à un acte pardevant Jules Mossy, notaire, le 8 novembre 1875.

Les améliorations consistent en une jolie maison en bois (cottage) avec 4 ou 5 chambres, cuisine, cuve, etc.

3° Un lot de terre de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 641 borné par les rues Marigny, Claiborne, Mandeville et St Jean Baptiste, désigné par le No 5 et mesure 28 pieds 9 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 120 pieds, plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent une maison en bois cottage sous le No 262 rue Mandeville contenant deux chambres, cuisine, cuve, etc., étant la même propriété acquise par le présent vendeur de George Schroch conformément à un acte pardevant Jules Mossy, notaire, le 30 septembre 1873.

4° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 28 borné par les rues Bernard Avenue, Roccha Allay, O'Brien? Broad, le dit lot étant d'une forme irrégulière désigné par le No 5, et mesure 77 pieds 10 pouces de face à l'Avenue St-Bernard et s'étalant à reculons à un pont sur la Roccha Allay, étant la même propriété acquise par les C. C. L. et E. Asslin, conformément à un acte pardevant Jules Mossy, notaire, le 3 juin 1876.

Les améliorations comprennent une jolie résidence cottage, contenant 2 chambres, cuisine, cuve etc.

Termes et conditions.—Un tiers comptant le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses habituelles de garantie, 10 0|0 de tous les offres devant être payés au moment de la vente comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John G. Eustis notaire aux frais des acquéreurs en incluant les taxes dues et exigibles en 1880.

8 fév—8, 15, 19,—et 21 fév.

Avis aux Contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées et courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il réglera également toutes les dettes de l'Etat à un escompte libéral. Il se chargera de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de moindre valeur.

JOHN T. DUFOUR,
Passage de la Bourse.